

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-huit le 29 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : LANTHEAUME Christiane,

Date de la convocation : 23 mars 2018

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Subventions aux associations

Lors du vote du budget primitif 2018, présenté par Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances :

- la somme de 600 € a été votée aux bénéfices de l'association ADMR du Dolon, cette dépense sera imputée à l'article 657402,
- la somme de 100 € a été votée aux bénéfices de l'association l'AFIPAEIM section Beaurepaire, cette dépense sera imputée à l'article 657415,
- la somme de 200 € a été votée aux bénéfices de l'association Amicale du personnel communal, cette dépense sera imputée à l'article 657405,
- la somme de 1500 € a été votée aux bénéfices de l'association CCAS de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657362,
- la somme de 1600 € a été votée aux bénéfices de l'association Sou des écoles de Primarette,
 - subvention annuelle de 700 €, cette dépense sera imputée à l'article 657401,
 - transport des sorties piscine de 900 €, cette dépense sera imputée à l'article 6251,
- la somme de 500 € a été votée aux bénéfices de l'association d'animation de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657416,
- la somme de 500 € a été votée aux bénéfices de l'association Football Club des Collines, cette dépense sera imputée à l'article 657407.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder aux associations pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité des membres présents, de verser les subventions aux associations.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 29 mars 2018

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

